

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/05/2022

Numéro interne de l'acte : 14

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 18

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

20/05/2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi, M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s) :

Mme HASSANI Roza donne pouvoir à M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MATTOIR Abouchia donne pouvoir à Mme ABDALLAH Halimaty

Etai(ent) absent(s) :

Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. CHEBANI Mohamadi , Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. MADI MARI Chamsidine, Mme MATTOIR Abouchia , Mme SAID Zozofina, M. YBRAHIMA Ybrahima

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. OMAR Yankoub

Objet : Transfert de gestion de la propriété de la parcelle Section AL 907

Dans le cadre sa politique de développement du territoire, la commune de Chiconi s'inscrit dans une stratégie d'élargissement et de dynamisation de certains quartiers, notamment du front de mer Sicotram. Zone advenir économique, la commune s'est donnée l'ambition de développer et soutenir le tissu économique local à travers l'aménagement des infrastructures adaptées répondant aux enjeux économiques locaux.

Dans cette perspective, le projet d'aménagement de la Halle de pêche porté par la commune est une des premières réponses adaptées aux enjeux. En effet, la halle de pêche propose une architecture alliant tradition et modernité permettant une insertion adaptée et durable dans ce lieu : une architecture de toits d'ardoises dynamiques.

Le projet par son auvent accompagne l'organisation concentrique des commerces et des usages. Ce projet déborde en forme de coque de bateau identifie le marché couvert. Il présente deux accès principaux : À l'est cet accès se fait naturellement et progressivement par l'auvent cintré. Avenue Bamana, l'entrée créée requalifie l'espace urbain qui n'est plus un arrière mais un lieu commercial et urbain construit.

Ainsi, il s'avère impératif pour la commune d'avoir la maîtrise du foncier Réf : Section AL 907 ZPG (214 m²), situé à proximité de la rocade Bamana.

Considérant le projet d'aménagement de la Halle de pêche porté par la commune de Chiconi,

Considérant la situation de la parcelle Réf : AL/908, situé à Chiconi vers la Rocade Bamana,

Il est sollicité du Conseil Municipal l'autorisation au Maire de Chiconi à :

- Demander le transfert de gestion de la propriété des parcelles Section AL 907 (214 m²) à la Commune de Chiconi afin de pouvoir engager les démarches en vue de la réalisation des projets communaux.

LOCALISATION DU TERRAIN	REFERENCE CADASTRALE ET SUPERFICIE	MOTIF
Vers le front de mer à côté de la rocade Bamana	Section AM 907 (214 m ²) Commune de Chiconi	Le projet présente deux accès principaux à l'est et à l'ouest. À l'est cet accès se fait naturellement et progressivement par l'auvent cintré. Avenue Bamana, l'entrée créée requalifie l'espace urbain qui n'est plus un arrière mais un lieu commercial et urbain construit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'autoriser au Maire de Chiconi à demander le transfert de gestion de la propriété de la parcelle Section AL/907 (214m²) ZPG.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chiconi
Le Maire,

